

# ARRÊTÉ

Portant inscription  
sur le tableau annuel  
d'avancement au grade  
d'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
au titre de l'année 2023

**N/Réf.** : Bdk/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,  
Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

## ARRÊTE

### Article 1er :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, est fixé comme suit **pour l'année 2023** :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITÉ DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	VAN ETTINGER Isabelle	1 <sup>er</sup> avril 2023
2	GALLAND Isabelle	1 <sup>er</sup> mai 2023

Promouvables/Inscrits	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	2	0

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

**Fait à TOURS, le 31 mars 2023**

**Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre-et-Loire,**



**Jean-Gérard PAUMIER**

Le Président,

\*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,

\*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'ORLEANS, dans un délai  
de deux mois à compter de la publication  
du présent arrêté.